

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mai 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Albert GUIGUI - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Jean-Pierre BERTRAND - Roland BLUM - Christophe DE PIETRO - Jean-Claude GAUDIN - Jean-Pierre GIORGI - Daniel HERMANN - Eric LE DISSES - Danielle MILON - André MOLINO - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Dominique TIAN - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

VOI 003-990/15/BC

■ Acquisition à titre onéreux d'une bande de terrain appartenant à Monsieur et Madame Houin et Monsieur et Madame Poette pour la réfection et l'élargissement du chemin des Beugons à Marignane.

DUFSV 15/13160/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de l'élargissement du chemin des Beugons à Marignane, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole doit procéder à l'acquisition de la bande de terrain à détacher de la parcelle cadastrée section CP n°408 d'une superficie de 269 m² environ propriété de Monsieur et Madame Houin et Monsieur et Madame Poette, en nature de terrain nu.

Au terme des négociations entreprises par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Monsieur et Madame Houin et Monsieur et Madame Poette ont accepté de céder cette bande de terrain aux prix de 43 040 euros conformément à l'avis de France Domaine.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

**Signé le 22 Mai 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mai 2015**

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil de Communauté au Bureau ;
- L'avis de France Domaine n° 2014-054V1744 du 16 juin 2014 ;.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'acquisition de la bande de terrain à détacher de la parcelle cadastrée section CP n° 408 située chemin des Beugons, en nature de terrain nu d'une superficie de 269 m² environ est nécessaire à l'élargissement du chemin des Beugons à Marignane.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le protocole foncier ci-annexé, par lequel Monsieur et Madame Houin et Monsieur et Madame Poette s'engagent à céder à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, la bande de terrain à détacher de la parcelle cadastrée section CP n° 408 d'une superficie de 269 m² environ, située chemin des Beugons à Marignane, au prix de 43 040 euros.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer ce protocole foncier et tout document inhérent à l'établissement de l'acte authentique.

Article 3 :

Le remboursement par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'ancien propriétaire du prorata de la taxe foncière courue de la date d'entrée en jouissance du 31 décembre suivant, se fera conformément aux dispositions contenues dans la 2^{ème} partie de l'acte authentique.

Article 4 :

Les crédits nécessaires et tous les frais inhérents à l'établissement de l'acte authentique sont inscrits au budget 2015 et suivants de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Opération 2008/00145 – Sous Politique C 130 – Nature 2111 – Fonction 824.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Voirie - Espaces publics - Grandes infrastructures

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Éric DIARD

Albert GUIGUI

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER